

Communiqué

Le 8 avril 2014

AES: la CEATE-E lance un signal en faveur d'une exploitation efficace du réseau

L'Association des entreprises électriques suisses (AES) salue la décision de la CEATE-E qu'elle considère comme un signal positif en faveur d'une exploitation efficace du réseau également à l'avenir. La commission chargée de l'examen préalable recommande à l'unanimité au Conseil des Etats de rejeter la motion «Marché de l'énergie: les fournisseurs et les consommateurs doivent pouvoir traiter à égalité» déposée par le Conseiller national Ruedi Noser et ainsi de corriger la décision du Conseil national.

Lors de sa séance de ce jour, la CEATE-E a décidé à l'unanimité de recommander au Conseil des Etats de rejeter la motion «Marché de l'énergie: les fournisseurs et les consommateurs doivent pouvoir traiter à égalité» du Conseiller national Ruedi Noser. L'AES salue cette décision. Elle est optimiste et mise sur le fait que le second Conseil suivra cette recommandation et corrigera ainsi la décision du Conseil national.

«L'AES rejette cette motion parce qu'elle est contre-productive et viole les droits de propriété de la collectivité publique», déclare le directeur de l'AES, Michael Frank. Contrairement à son titre, la motion n'exige pas seulement des adaptations de la loi en vue de garantir aux fournisseurs et aux consommateurs un accès libre et égal au marché de l'énergie, ce qui correspond de toute façon déjà à la réalité. Elle revendique également un réseau énergétique couvrant l'ensemble de la Suisse qui soit mis sur pied et exploité par un gestionnaire national.

L'Association faïtière de la branche (AES) rejette l'idée d'un réseau énergétique suisse et souligne le fait que la motion vise essentiellement un réseau électrique national. Vu la décentralisation croissante de l'approvisionnement en électricité, accentuée encore par la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération, l'importance des réseaux locaux et régionaux croît. Ces derniers doivent être optimisés, transformés ou développés en fonction des besoins spécifiques. Un gestionnaire de réseau central ne saurait répondre à ces exigences et ne serait de ce fait pas adéquat pour gérer les réseaux de manière efficiente. Dans la mesure où une coordination est nécessaire, celle-ci est assurée par la branche. La mise en place d'un gestionnaire de réseau national aboutirait à une expropriation des réseaux de distribution, soit de leurs propriétaires, d'un montant atteignant des dizaines de milliards de francs qui concernerait essentiellement les cantons et les communes. «Une telle intrusion ne saurait se justifier par l'intérêt public, ni être adaptée aux circonstances», souligne Michael Frank.

Renseignements

Dorothea Tiefenauer, Responsable Communication et Personnel
Tél. +41 62 825 25 24 ou +41 79 642 11 41, dorothea.tiefenauer@strom.ch

Céline Reymond, porte-parole AES
Tél. +41 21 310 30 23 ou +41 79 412 97 23, celine.reymond@electricite.ch